

Séance publique du 10 janvier 2007

Délibération n° 2007-3862

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Givors

objet : **Rue du Moulin - Demande d'inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de ville 2000-2010 de la commune de Givors a identifié un développement urbain axé sur trois périmètres :

- un pôle centre-ville autour de l'hôtel de Ville avec, pour objectifs, la requalification des espaces publics, le repositionnement du marché et la mise en place d'un stationnement réglementé,
- un pôle administratif regroupant les grands équipements dans le quartier de la gare (Maison de l'emploi et des services publics, Hôtel des finances, Assedic, organismes consulaires, etc.),
- un pôle touristique à l'embouchure du Gier sur le Rhône intégrant la Maison du fleuve Rhône, l'office de tourisme fleuve et la création d'une halte fluviale.

Afin de permettre une meilleure irrigation de ces îlots, il est nécessaire de réaménager certaines voies existantes afin d'améliorer la desserte, en particulier depuis l'est et l'autoroute A 47.

L'aménagement d'un nouvel échangeur sur l'A 47 ainsi que d'un giratoire au droit du nouveau pont en cours de reconstruction, après que la crue du Gier de 2003 ait emporté l'ouvrage existant, font partie de cette amélioration. Dans le prolongement, le réaménagement de la rue du Moulin, partie comprise entre le nouveau giratoire et le pont SNCF, est nécessaire.

Le projet d'aménagement doit répondre à un double objectif : d'une part, améliorer la sécurité des usagers par une réorganisation du stationnement sur le mail planté, d'autre part, poursuivre le traitement qualitatif des espaces par la réfection du mail en stabilisé afin de créer une véritable promenade piétonne le long du Gier dans l'attente de la future passerelle, la reprise des revêtements des chaussées et trottoirs ainsi que l'enfouissement des réseaux aériens à la charge de la Commune. Le coût de cette opération est estimé à 600 000 € TTC sur l'année 2007. Les prestations seraient traitées dans le cadre des marchés annuels à bons de commande de la Communauté urbaine traités par voie d'appel d'offres ouverts et conclus à cet effet.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle Politique des déplacements le 20 novembre 2006 et du Bureau le 11 décembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réaménagement de la rue du Moulin à Givors et son inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007.

2° - Autorise pour l'opération Givors-rue du Moulin, l'individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains pour un montant de 600 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,